

Le Havre, le 12 avril 2010

## Camarades,

Suite à la rencontre avec la direction Générale, le 29 mars 2010, nous vous listons les points bloquants qui nous empêchent de signer un accord cadre de haut niveau pour l'ensemble des salariés.

**Congé de fin de carrière (CFC) :** La direction s'entête à vouloir appliquer 1 embauche pour 3 départs en prétextant que la CFC n'est mise en place que pour palier au sureffectif.  
Cette position, ( pas la notre) ne reste qu'un plan social déguisé malgré le sous-effectif récurrent dans tous services sans compter le nombre important de CDD (115).

**Départ anticipé avant départ Amiante :** Toujours en attente de la réponse officielle de la CRAM.

**Ré internalisation:** La direction se refuse à travailler sur ce point, considérant que la ré internalisation ne sera mise en place que pour palier temporairement à un éventuel sureffectif.  
Ceci atteste une fois de plus, l'absence d'une politique de développement durable de l'emploi au sein du GPMH.

**Moyens donnés aux Services :** La seule réponse du directeur, est de réorganiser tous les services, en diminuant volontairement les effectifs, les moyens financiers, en mettant en place une polyvalence à outrance.  
Votre Organisation syndicale a travaillé sur un projet portant sur les métiers et missions futures à développer et à conforter au sein de notre établissement portuaire. Ce travail n'a pas retenu l'attention du Directeur.

**Garantie de Rémunération :** Le montage financier présenté, n'apporte aucune assurance tant, sur sa pérennité que sur l'aspect légal.

**Garanties Sociales :** Que ce soit pour les retraites, la mutuelle, la prévoyance, nous devons être intransigeants sur ces sujets car beaucoup d'incertitudes perdurent et les conséquences pourraient être catastrophiques.

Une fois de plus, mes camarades, le directeur général s'obstine à bafouer l'accord cadre national et ses signataires en interprétant et ignorant certains paragraphes.

De même, la direction général occulte notre représentativité au sein de notre établissement par la non prise en compte de nos exigences, allant même jusqu'à citer l'irresponsabilité de notre organisation syndicale, nous nous interdisons de signer un accord cadre local qui ne respecterait pas les spécificités locales, les modèles d'organisations les mieux adaptées, ainsi que toutes les possibilités écrites dans l'accord cadre national.

Soit la direction générale nous démontre réellement sa volonté de réussir un accord havrais respectant nos exigences, soit elle prendra l'unique responsabilité des conséquences de ses positions

Pour le bureau syndical  
Le Secrétaire Général

  
P.DESHAYES

**Pour info et affichage,**